

PAR COURRIEL

Québec, le 1er octobre 2024

Monsieur Étienne Grandmont  
Député de Taschereau  
Hôtel du parlement  
1045, rue des Parlementaires, 3e étage, bureau 3.135  
Québec (Québec) G1A 1A3

Cher collègue,

Nous avons pris connaissance de la pétition de 610 signatures que vous avez déposée à l'Assemblée nationale en juin dernier dans le contexte du Festival d'été de Québec. Il y est demandé :

- de donner l'autorité et les ressources nécessaires à l'Office de la protection du consommateur pour faire appliquer la *Loi sur la protection du consommateur* en matière de revente de billets de spectacle ;
- de prendre des mesures pour qu'une partie des laissez-passer du Festival soient réservés aux résidents et résidentes de la ville de Québec.

Soyez assuré que nous jugeons essentiel que la population québécoise ait accès à des billets de spectacle et d'événement divers, et ce, à juste prix. C'est dans cette optique que l'Office de la protection du consommateur assure la surveillance du secteur commercial de la revente de billets.

La *Loi* prévoit en effet des dispositions encadrant la revente de billets. Ces mesures interdisent notamment à un commerçant d'exiger, pour un billet, un prix supérieur à celui qu'annonce le vendeur autorisé par le producteur du spectacle ou de l'événement, à moins, entre autres conditions, d'avoir obtenu son autorisation.

Les plaintes et les dénonciations déposées à l'Office orientent ses activités de surveillance. Elles consistent en des vérifications, des inspections et des enquêtes pouvant mener à des interventions directes auprès des commerçants : rappel des dispositions de la *Loi*, avis d'infraction ou poursuite pénale.

En ce qui concerne l'accès aux laissez-passer, rappelons que ma collègue et adjointe parlementaire à la Justice, la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré a été mandatée afin de mener une consultation sur cet enjeu et d'évaluer des solutions pour que les Québécois et les Québécoises qui désirent assister à des spectacles comme ceux du Festival d'été de Québec puissent le faire.

Nous vous prions de recevoir, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

SIMON JOLIN-BARRETTE